

La loi de Finances

Vendredi 14 février 2020

de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Pierre CASIMIR

Professeur à la Faculté de droit de Bourgogne

Avec la participation de :

Michel VITROLLES

Responsable de la Commission de Droit Fiscal
Avocat au Barreau de Saint-Etienne
cabinet B.V.F.D

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

EUROJURIS
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Compétences / spécialités :

Droit fiscal et droit douanier
Droit des sociétés

Public visé :

Avocats, fiscalistes, huissiers, notaires,
experts comptables, juristes

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Mail : formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs de permettre aux participants d'appréhender la loi de finances pour 2020.

Fiscalité des particuliers

- . Modifications apportées au calcul de l'impôt sur le revenu
- . Crédit d'impôt pour la transition énergétique
- . Simplification des obligations déclaratives

Impôts sur les bénéficiaires des entreprises

- . Taux d'impôt sur les sociétés
- . Nouveaux dispositifs de suramortissement
- . Suppression d'un dispositif de limitation des charges financières
- . Transfert d'un actif vers un État membre de l'UE
- . Mécénat d'entreprise
- . Aménagement du crédit d'impôt recherche
- . Mesures de lutte contre les dispositifs hybrides
- . Modernisation de certains mécanismes de retenue à la source

TVA

- . Réforme en profondeur du régime de TVA des ventes à distance de biens
- . Échanges de biens entre États membres : simplification des règles de

TVA

- . Simplification du recouvrement de la TVA à l'importation

Réforme majeure de la fiscalité locale des particuliers

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348€ TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720 € TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.